

## Demandes annuelles de placement

L'APPQ a convenu avec la partie patronale que le catalogue des demandes annuelles de placement pour les emplois de la Grande fonction de la surveillance du territoire soit ouvert du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 15 janvier 2016.

Ces nouvelles demandes annuelles de placement entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2016 et seront valides pour une durée indéterminée, mais ne pourront être utilisées pour doter des emplois qui se libéreront après le 31 janvier 2017.

La partie patronale publiera des avis de concours pour doter les emplois des autres grandes fonctions si elle ne peut publier le catalogue pour ces emplois au 1<sup>er</sup> février 2016.

Enfin, les demandes annuelles de placement 2015-2016 ne pourront être utilisées pour doter les emplois qui se libéreront après le 31 janvier 2016.

## Examen de préqualification en gestion

L'examen de préqualification en gestion a permis à 766 membres de s'ajouter à la liste des membres déjà préqualifiés pour les emplois en gestion.

La note de passage de l'examen a été fixée en tenant compte de la moyenne du groupe, tel que le prévoit l'article 5.6 de la politique de gestion EMP.PLAC.-31. La note de passage a été normalisée à 60 % et toutes les autres notes ont ensuite été majorées d'un pointage équivalent.

Enfin, une vérification manuelle de la correction a été effectuée pour les 140 examens en échec par une seule question.

\*\*\*\*\*

Le vice-président aux Ressources humaines,



Jocelyn Boucher

JB/sl